

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt six février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2015

PRESENTS : M GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, COLLIN Catherine, ESNAULT Marie-Christine, FÉREOL Denise, HAMON Marie-Christine, SAP Isabelle, MM : GAUVIN Yannick, GUIBERT Gaëtan, HAMON Jean-Pierre, LEGENDRE Robert, LERAT Thierry et POULAIN Christian.

ABSENTS : Mme RIFFAULT Katia donne procuration à Mme FÉREOL Denise et M DOLO Michel absent.

SALLE DES SPORTS

Les aménagements extérieurs de la salle des sports relevant de la compétence communale, des devis ont été demandés auprès de différentes sociétés pour l'empierrement. Après étude de ceux-ci, le Conseil Municipal décide de retenir la société PIGEON TRAVAUX PUBLICS d'ARGENTRÉ DU PLESSIS pour un montant de 15 621,60 € TTC.

SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accorde les subventions suivantes, pour l'année 2015 :

A.A.D	30 €
ACCA (destruction nuisibles)	30 €
ACCA (subvention exceptionnelle)	50 €
ADAPEI BAIN DE BRETAGNE (papillons blancs)	30 €
A.F.M. (Myopathie)	30 €
Anciens combattants STE ANNE SUR VILAINE	30 €
ASSA STE ANNE SUR VILAINE	300 €
ASSA STE ANNE SUR VILAINE (buvette)	1500 €
Association française des scléroses en plaque (AFSEP)	30 €
Association vivre autrement ST SULPICE DES LANDES	100 €
Bâtiment CFA SAINT GREGOIRE	30 €
Club détente et loisirs du 3ème Age	400 €
Ecole publique LANGON (10€/enf)	170 €
Ecole publique SAINT GANTON (10 €/enf)	70 €
Evasion par le livre	500 €
Evasion par le livre (informatique)	192 €
FNATH Association des accidentés de la vie	30 €
Fance adot (don d'organes)	30 €
HETRE Association amis des soins palliatifs BAIN DE BRETAGNE	150 €
ISSAT REDON et SAINT JACUT LES PINS	30 €
La Croix d'or	30 €
Le temps de vivre Hôpital de GRAND FOUGERAY	100 €
Les amis de la chapelle d'auvers STE ANNE SUR S/VILAINE	40 €
Les restos du coeur	150 €
Ligue contre le cancer	30 €
Lycée Marcel Callo	30 €
Lycée professionnel la Noë Saint Yves BAIN DE BRETAGNE	30 €
Prévention routière	30 €
Société Nationale de sauvetage en Mer	30 €
Sport et détente STE ANNE SUR VILAINE	200 €

SUBVENTION SORTIES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'école privée de SAINTE ANNE SUR VILAINE ainsi qu'aux écoles

publiques de LANGON et de SAINT GANTON, une subvention de 10 € par enfants, pour les sorties scolaires.

🌀 EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE

Le syndicat départemental d'électrification demande à la collectivité de se prononcer sur des prises en charge financières d'extensions de réseau électrique. La Commune a la possibilité de déroger à cette règle de financement, en utilisant les articles L332-8 ou L332-15 du Code de l'urbanisme.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en charge les extensions de réseau électrique et d'utiliser les articles L332-8 ou L332-15 du Code de l'urbanisme, à chaque fois que la collectivité en a la possibilité.

🌀 CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES TOILETTES SITUEES A LA HORDRAIS

Le Conseil Municipal accepte de mettre en place une convention de participation aux frais de fonctionnement des toilettes publiques situées à "La Hordrais", entre la Commune et Madame BROSSAIS Hélène, nouvelle propriétaire, suivants les dispositions fixées dans la convention annexée.

🌀 TRANSFERT DE COMPETENCES "INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES" RECHARGEABLES AU SDE 35

Afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine, le SDE35 souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques.

La loi Grenelle II a confié aux communes, ainsi qu'à leurs groupements, la compétence du déploiement des infrastructures de recharge.

Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial, de tenir compte des points forts et points faibles du réseau électrique, de mutualiser les coûts, de bénéficier d'une aide de l'ADEME au travers du « programme d'investissements d'avenir » et de garantir l'interopérabilité des bornes, **le SDE35 s'est doté de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides »** lors de la modification de ses statuts et propose donc aux communes de lui déléguer cette compétence.

Pour favoriser un déploiement équilibré et efficace, le Comité syndical a décidé le 12 février 2014 de prendre en charge financièrement l'investissement et l'exploitation de ces 168 bornes de recharge.

Pour se faire, le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35 (création, entretien, et l'exploitation des infrastructures).
- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence.
- Met à disposition du SDE35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence.
- S'engage à accorder pendant 5 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple).

🌀 RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal ayant déjà délibéré sur l'acquisition du bâtiment cadastré ZW156 appartenant à Monsieur GUIHEUX Serge, au prix de 150 000 € hors frais de notaire, pour déplacer les services techniques, décide de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour cette acquisition.

🌀 ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'admettre en non valeur les titres émis et non recouverts pour 2 administrées pour 127,67 € l'une et 42,60 € l'autre pour une dette de cantine.